Nations Unies E/CN.6/2016/NGO/134

Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2015

Original : français

Commission de la condition de la femme
Soixantième session
14-24 mars 2016
Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle »

Déclaration présentée par l'Association congolaise pour le développement agricole, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.

15-22096 (F) 231215 231215

Merci de recycler

Déclaration

La République du Congo s'est engagée dans le processus de préparation à la REDD+ qui vise à élaborer une stratégie nationale REDD+ et un plan d'action opérationnel (cf. R-PP Congo). Or, les données et expériences dont dispose le pays pour construire sa stratégie sont partielles et insuffisantes.

Au-delà des études, il est indispensable d'expérimenter sur le terrain les différentes options d'une stratégie REDD+ afin de tester les multiples conditions de leur mise en œuvre (légales, organisationnelles, financières, humaines...).

Au regard de la complexité et de la diversité des problématiques et situations en République du Congo, et considérant les multiples domaines transversaux qu'une stratégie REDD+ crédible se doit d'intégrer, le pays a identifié plusieurs sites pilotes complémentaires – parmi lesquels figure celui-ci – pour couvrir le champ d'expérimentation nécessaire à l'élaboration d'une stratégie nationale complète, ambitieuse et opérationnelle.

Le projet s'appuie sur les acquis d'actions antérieures mises en œuvre par la République du Congo à travers le Service national de reboisement (SNR) dans les années 1980 et le Programme national d'afforestation et de reboisement (PRONAR), lancé par le Gouvernement congolais.

1. L'objectif global du projet est de contribuer à atténuer le réchauffement climatique et de réduire la pauvreté en promouvant une approche intégrée innovante en matière de reboisement et d'agroforesterie impliquant les populations locales et autochtones.

2. Les objectifs spécifiques (OS) s'attaquent aux problèmes identifiés globalement et localement :

OS1 : contribuer à une gestion durable des ressources naturelles, particulièrement en matière forestière, de fertilisation et d'occupation des sols, de production de charbon de bois, des sources d'énergie nouvelles renouvelables, etc.

Résultats : reforestation (avec l'acacia, espèce forestière fixatrice d'azote dans le sol), CO2 séquestré, production de biomasse et productions non ligneuses.

OS2 : contribuer au bien-être des populations locales et autochtones en termes de désenclavement et de fournitures de services sociaux de base.

Résultats : les infrastructures sociales (logement, santé, hygiène, éducation, eau potable, etc.) et économiques (marchés, foires commerciales, pistes et dessertes rurales) sont réhabilitées ou créées.

OS3 : contribuer à accroître les perspectives d'emplois et les sources de revenus pour les populations locales et autochtones – qui pour la plupart pratiquent l'agriculture sur brûlis et la production nocive de charbon de bois – par la promotion d'une industrie agroforestière et agroalimentaire d'une part, et d'écotourisme de l'autre.

Résultats : industries forestière, agroalimentaire et d'écotourisme sont mises en place.

OS4: contribuer à la reconstitution et la revalorisation du tissu communautaire et socioculturel des populations locales.

Résultats : organisations de manifestations culturelles, de festivals et de foires.

OS5 : contribuer à l'amélioration de la réglementation nationale et internationale en matière de protection de l'environnement et de gestion durable des forêts.

Résultats : mise en œuvre de lois et règlements pertinents, appuis aux institutions et administrations concernées dont les capacités sont renforcées.

OS6 : contribuer au développement et à l'enregistrement d'une méthodologie adaptée au MRV du carbone ainsi que des autres impacts environnementaux et sociaux.

Résultats : mise en place de systèmes de suivi évaluation (monitoring) appropriés.